

La voie de l'innovation suisse en Asie

Le directeur de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle encourage les sociétés à s'orienter vers «les nouveaux pôles du savoir».

La crise économique et financière a aussi exercé son impact sur les demandes internationales de brevets déposés en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), administré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève. Celle-ci vient d'ailleurs de faire état de ces tendances baissières il y a quelques jours. Pour une organisation onusienne dont le financement dépend largement du nombre de brevets déposés par les entreprises de ses Etats membres, une chute de 4,5% des demandes internationales ne reste pas sans conséquence. De son bureau de la plus belle tour de Genève, qui surplombe la place des Nations, son directeur, Francis Gurry, fait le point.

La tendance n'est pas très bonne. A-t-on déjà assisté à une telle diminution?

C'est la première fois que cela se produit depuis l'existence du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui date de 1978. Un tel résultat reflète la gravité de la crise. Ceci dit, l'OMPI compte faire état d'un bon bilan global pour l'exercice biennal 2008-2009. Il s'agit d'un résultat très positif qui rend compte de la sérieux avec lequel nous avons tenu compte de la crise financière. Nous continuerons de suivre la situation avec attention et ne doutons pas que le PCT retrouvera une croissance positive dans un avenir proche.

Le nombre de dépôts de demandes de brevets peut-il être considéré comme le miroir de notre économie?

Absolument, car l'économie se fonde de plus en plus sur la technologie et l'innovation. Deux chiffres l'illustrent: le nombre de demandes de brevets déposés par des résidents s'élève, dans le monde, à 1,1 million, pour s'établir à 1,9 million lorsqu'on y ajoute les dépôts émanant des non-résidents. Depuis les années cinquante, ils enregistrent une hausse constante.

Dans ce système, quel rôle joue l'OMPI?

Nous facilitons la procédure. La décision d'octroyer un brevet reste toujours du ressort de l'autorité nationale ou régionale, avec par exemple, l'Office européen des brevets (ORB). L'OMPI a l'avantage de rationaliser le processus et de réduire les coûts de transaction. Sur la base d'une demande de brevet selon le PCT, elle effectue une recherche et un examen international unique et assure la publication de la demande de brevet. Par la suite, les demandeurs ont tout loisir de demander une protection dans les pays de leur choix. En règle générale, ils font leur demande auprès d'un office national ou régional et passent par notre organisation pour atteindre le reste du monde.

L'examen plus détaillé des demandes de brevets selon le PCT laisse apparaître, par exemple, que le Japon connaît une hausse de 3,6%. Or, l'économie nipponne est sinistrée. Comment analysez-vous le phénomène?



Le directeur de l'OMPI espère une amélioration de la situation pour le second semestre 2010.

Nous assistons à une accélération des tendances. Précédemment déjà, des augmentations avaient été observées au Japon, en Chine et en Corée du Sud. L'Europe et les Etats-Unis enregistrant un déclin relatif accentué par la crise. Ce changement géopolitique constitue certainement un des événements les plus marquants du moment. En 1994, le nombre cumulé de brevets déposés par la Chine, le Japon et la Corée du sud s'élevait à 7,6% du total des dépôts selon le PCT. En 2009, il est passé à 29,4%, une hausse phénoménale. Aujourd'hui, plus du tiers de notre technologie se conçoit en japonais, chinois ou coréen!

Les chefs d'entreprise suisses en mesurent-ils toute l'ampleur?

Dans un monde globalisé, ils doivent apprendre à comprendre les mentalités et les langues de ces contrées. Si les grandes sociétés ne connaissent pas de difficultés majeures, à travers la présence de leurs succursales sur place, pour les PME et les start-up, l'acquisition de tels savoirs s'avère en revanche coûteuse. C'est la raison pour laquelle, l'OMPI travaille actuellement à l'élaboration d'un système de traduction des demandes de brevet, très prometteur, à l'intention de ces entreprises. Nous le rendrons public à la fin de ce semestre.

Si la chute brutale des brevets américains est aujourd'hui logique, celle de la zone européenne s'inscrit-elle sur le long terme?

Oui, l'Union européenne (UE) n'a pas atteint les objectifs fixés par le sommet de Lisbonne, qui demandait que 3% du PIB des Etats soit consacré à la R&D. La quantité d'ingénieurs et de scientifiques formés en Chine, en Inde et au Japon, sans parler des Etats-Unis, est, en proportion, bien supérieure à celle en Europe. Or, tout le monde le sait: ce continent est plus que jamais tributaire d'une économie fondée sur le savoir, celle-ci ne pouvant se montrer concurrentielle sur la base des prix de la main-d'œuvre. C'est d'autant plus préoccupant pour l'UE que d'autres aspirent aussi à accéder à un tel statut. Le premier ministre chinois Wen Jiabao vient juste de rappeler que la base de la concurrence à l'avenir passe par la propriété intellectuelle.

Avec en 2009 un recul faible de 1,6% des demandes de brevet selon le PCT, par rapport à l'an passé, la Suisse parvient tout de même à un excellent résultat?

La Suisse reçoit une très bonne note. A l'évidence, c'est une économie extrêmement forte, du seul point de vue technologique. En comparaison avec les Etats-Unis

FRANCIS GURRY

1985. Début à l'OMPI de cet avocat australien au Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Asie et le Pacifique.

2003. Vice-directeur général responsable des brevets et du système du PCT.

2008. Directeur général de l'OMPI.

qui glissent de 11,4% ou de l'Allemagne, à moins 11,2%, elle mise sur l'innovation pour sortir de la crise. Aux côtés de la Chine, qui connaît une explosion des deman-

des de près de 30%, de la Corée du sud et du Japon, elle n'a pas réduit ses efforts. Reste que le déclin auquel doivent faire face ses principaux partenaires commerciaux n'est pas non plus une bonne tendance pour elle. Elle doit donc diversifier ses activités en direction des nouveaux pôles du savoir, comme l'Asie.

Toutefois, vous restez relativement optimiste s'agissant du retour de la croissance dans les demandes de brevets dans le monde?

Oui, mais les marques servent ici d'indicateurs clé. La crise a com-

mencé en 2007. Et le fonds a été touché en octobre 2009. Depuis, nous remontons doucement. 2010 devrait se passer mieux, notamment lors du second semestre où nous devrions à nouveau assister à une bonne augmentation.

INTERVIEW:
EDGAR BLOCH

AUJOURD'HUI, PLUS DU TIERS DE NOTRE TECHNOLOGIE SE CONÇOIT EN JAPONAIS, CHINOIS OU CORÉEN.

Bataille déjà perdue du droit d'auteur

Où en est-on dans la lutte contre le pillage des droits d'auteur?

Les modèles économiques et juridiques qui soutiennent la distribution et la production des œuvres littéraires, musicales et audiovisuelles sont devenus obsolètes. Je crains que le monde de la propriété intellectuelle ne soit déjà en train de perdre la bataille de la sympathie publique. La situation est très grave. Pourquoi? L'industrie, en particulier musicale, peine à s'adapter. Et dans le public, l'idée s'est installée progressivement que les services gratuits étaient devenus le modèle prédominant d'accès à la culture.

Une idée pourtant complètement erronée.

C'est évidemment complètement faux et cette croyance doit impérativement changer. Le financement de la culture au 21^{ème} siècle dépend d'un changement des mentalités. Tout le monde veut un accès libre aux livres, journaux, à la musique, aux films et aux médias, mais il faut bien consentir à payer quelque chose si l'on entend profiter de tous ces biens. Le créateur a envie d'être reconnu, de trouver un public et, d'une manière ou d'une autre, il faut qu'il obtienne une rémunération.

Quelles sont les solutions pour lutter contre cette calamité?

La collectivité doit trouver des formes de soutien de la création artistique. Certains, dans le passé, avaient fait le choix du mécène ou du patronage ou du financement par l'Etat et je ne suis pas sûr que cela ait été la meilleure option, c'est pourquoi le droit d'auteur est plus que jamais le principal mécanisme économique capable d'offrir aux créateurs une rémunération et une existence digne. On assiste à un repositionnement de l'économie du secteur et des modes de rémunération basés jusqu'ici sur le marché physique et le support matériel. Pour l'avenir, une option serait d'engager, à l'échelle internationale, une concertation plus approfondie avec des personnalités du monde de la création pour poser un diagnostic plus précis au niveau global et recueillir des propositions des professionnels que nous pour-

rons discuter avec nos Etats membres. Le cadre juridique international est en grande partie en place avec les traités Internet de l'OMPI adoptés en 1996. Il s'agit maintenant de développer une offre légale et innovante pour les contenus en ligne, de renforcer l'éducation pour développer la consommation légale de contenus protégés et de simplifier des régimes de gestion des droits afin de mieux rémunérer les ayants droits et de réinvestir dans le futur de la création et dans le renouvellement des talents.

Que peut entreprendre l'OMPI contre la prolifération des contrefaçons et du piratage, en particulier dans les pays émergents?

L'instrument dont nous disposons est surtout l'éducation. C'est tout ce qui nous est permis par nos Etats membres pour le moment. Nous faisons face à un processus d'apprentissage du système de l'économie du savoir et nous devons nous armer de patience, même si les falsifications constituent un gros problème. Il est très frustrant de ne pas pouvoir être en mesure d'engager des actions plus fortes. En plus, nous savons que le crime organisé est souvent fortement impliqué dans l'industrie des contrefaçons. Nos moyens restent faibles, mais nous pouvons sensibiliser nos membres. Nous sommes aussi encouragés à le faire parce que beaucoup de pays nous le demandent. Un grand nombre d'entre eux en souffrent.

Le fléau est particulièrement aigu dans un pays comme la Chine.

A bien des égards, la Chine concilie à la fois une économie développée et émergente. De surcroît, pas mal de gens commettent l'erreur de la considérer comme un système monolithique. Or, sa réalité s'avère bien plus complexe, surtout dans les provinces. La capacité de mettre en œuvre une politique n'est pas forcément ce qu'on imagine de l'extérieur. Toutefois, ce pays a bien pris conscience que son avenir économique passe par la maîtrise de la propriété intellectuelle. Comme son statut l'entraîne de plus en plus à devenir producteur, ses intérêts évoluent. (EB)

Un rôle de pilote pour les cleantechs

Où voyez-vous le potentiel dans les brevets?

Clairement dans les cleantechs. Le changement climatique offre des opportunités formidables aux dépôts de brevets dans ces technologies. Les attentes de croissance dans le secteur sont énormes.

L'OMPI est-elle en mesure de jouer un rôle de pilote pour accélérer les nouveautés dans les cleantechs?

Certainement. Jusqu'à maintenant nous nous sommes contentés d'accélérer le traitement des demandes dans le domaine des cleantechs. Une modulation des droits plus radicale pourrait tout à fait se concevoir, par exemple l'élévation de la durée de la protection des brevets dans cette technologie à 25 ans, au lieu de 20. Il faudrait dès lors délivrer des licences et renoncer au droit exclusif. Nous songeons donc à des transformations de ces instruments juridiques pour développer une politique plus dynamique à ce sujet. La propriété intellectuelle n'est pas un instrument statique mais dynamique.

Quel rôle l'OMPI joue-t-elle pour l'économie locale à Genève et en Suisse?

Beaucoup de grandes entreprises, telles Novartis, Roche, Nestlé et d'autres, recourent volontiers à nos services. Tout comme d'ailleurs beaucoup de plus petites sociétés. Elles sont utilisatrices de marques ou de dessins. L'importance en Suisse de l'OMPI pour des branches comme le textile et l'horlogerie n'est plus à démontrer. Nous déployons aussi une grande activité de services. Notre centre d'arbitrage, très renommé, utilise des juristes suisses pour trancher des litiges. De surcroît, nous sommes appelés à fonctionner comme une sorte d'usines à données installées à Genève, occupant 1300 collaborateurs. Nous sommes d'ailleurs en pleine phase d'expansion et construisons de nouveaux bâtiments à cet effet. Enfin, nous édifions un important centre de conférence. Un véritable atout pour la Genève internationale, car il pourra accueillir d'autres participants que notre seule organisation avec ses 900 places. (EB)

Bâle aura son réseau à fibres optiques

Swisscom et les services industriels IWB se sont mis d'accord sur la construction d'un réseau commun.

Bâle-Ville aura son réseau à fibres optiques d'ici 2017. Swisscom et les services industriels IWB se sont mis d'accord sur la construction d'un réseau commun. Cette solution est similaire au choix opéré dans d'autres villes. L'opération coûtera 170 millions de francs.

L'investissement total est assuré à 60% par Swisscom et à 40% par les IWB. Cette répartition correspond à la solution trouvée ailleurs, a déclaré vendredi le patron de Swisscom Carsten Schlotter aux médias réunis à Bâle.

Comme à Zurich, le câble du réseau contiendra quatre fibres. Deux d'entre elles – déjà existantes – appartiennent respectivement aux IWB et au géant bleu, et les deux autres fibres sont encore vierges. D'autres opérateurs pourront donc se joindre au réseau. Des contacts ont été pris avec Cablecom, a indiqué David Thiel, directeur général des IWB.

Le réseau de distribution appartiendra à Swisscom, alors que les raccordements dans les bâtiments seront détenus par les IWB. Ces derniers coordonneront aussi les travaux et l'exploitation des installations.

Jusqu'en 2017, 95% des ménages bâlois doivent être alimentés. Le conseil d'administration des IWB et le gouvernement de Bâle-Ville doivent encore donner leur feu vert. Le Grand-Conseil pourrait se prononcer d'ici à l'été. – (ats)

CFF: l'entretien du réseau doit être garanti

L'entretien du réseau ferroviaire devra être garanti par la convention de prestation conclue entre la Confédération et les CFF, estime dimanche le président de l'ex-régie, Ulrich Gygi. Qui affirme qu'il ne signera aucun accord qui n'assure pas un entretien suffisant des infrastructures. Selon un audit présenté vendredi, les fonds supplémentaires nécessaires à l'entretien du réseau se montent à 850 millions de francs en moyenne par année pour la période 2010-2016, soit quelque 6 milliards de francs. Une somme qui dépasse de 60% le plan financier prévu jusqu'à présent. – (ats)

LA POSTE: 100 places de travail en péril

Annoncée en octobre, la réorganisation des services coursier et express de La Poste entraînera la suppression de 100 postes de travail. Le géant jaune entend éviter le plus possible de licenciements. Un plan social a été négocié avec les syndicats. La restructuration touche 100 des quelque 260 postes à temps plein des services express et coursier à Genève, Lausanne, Bâle, Zurich, Winterthur (ZH), Olten (SO) et Aarau, a indiqué dimanche à l'ATS Olivier Flüeler, porte-parole de La Poste. Il confirmait une information de la NZZ am Sonntag et de la SonntagsZeitung. – (ats)